





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

## Signature de protocoles d'accord bilatéral de free roaming entre le Mali et le Togo et le Mali et le Bénin à Lomé

Lomé, Togo, le 09 décembre 2023

Dans la continuité de la mise en œuvre du règlement C/REG.21/12/17 de la CEDEAO portant sur l'itinérance au sein de la communauté, après la côte d'ivoire le 06 décembre 2023, le Togo a en ce 9 décembre 2023 signé un nouveau protocole d'accord de free roaming avec le Mali. Ce jour est aussi marqué par la signature d'un protocole d'accord bilatéral de free roaming à Lomé, entre le Mali et le Bénin. Les accords bilatéraux, ainsi signés, permettront aux usagers de téléphonie mobile du Togo, du Mali et du Bénin en situation de roaming, de communiquer à moindre coût, ceci grâce à la suppression des frais d'itinérance (roaming).

Ces signatures de protocole d'accord entre Monsieur Saidou Pona SANKARE, Président de l'AMRTP du Mali, Monsieur Hervé Coovi GUEDEGBE, Secrétaire Exécutif de l'ARCEP BENIN et Monsieur Michel Yaovi GALLEY, Directeur Général de l'ARCEP du Togo sont intervenues à l'issue de deux jours de travaux ayant réuni à Lomé les trois régulateurs, les associations de consommateurs et les représentants des opérateurs mobiles du Mali, du Bénin et du Togo.

L'effectivité de la mise en œuvre du free roaming entre le Bénin et le Mali et entre le Mali et le Togo au plus tard le 29 février 2024 se traduira par une baisse très importante des tarifs pour les voyageurs de ces pays dans l'un des pays signataires (Bénin, Mali et Togo). En effet, grâce à ce protocole, pour les voyageurs du Bénin, du Mali et du Togo en situation de roaming, la réception d'appel sera dorénavant gratuite durant les trente premiers jours consécutifs de leur séjour. Les émissions d'appels locaux coûteront désormais au maximum 79 FCFA par minute. Les émissions d'appels vers le pays d'origine (Call Back To Home) sont plafonnées à 150 F CFA par minute. Le service Internet, quant à lui connaîtra une baisse encore plus importante et sera facturé à au plus 2,2 Fcfa le Mo.

Les autorités de régulation poursuivront, fort du soutien de leur gouvernement respectif, les efforts pour la suppression des frais d'itinérance entre les pays de la CEDEAO à travers la multiplication d'accords similaires pour atteindre l'objectif de la mobilité et de l'intégration numérique communautaire.

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'ARCEP : https://arcep.tg/wp-content/uploads/2023/12/CP20231209-Signature-protocole-free-roaming-Togo-Mali-Benin.pdf